

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 14 mai 2012

*L'an deux mille douze et le quatorze mai à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr **Jean-Luc CHAUSSIGNAND**.*

Date de convocation : le 04 mai 2012.

*Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 12
votants : 12*

Résultat du vote : Pour : 12 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. – CHAUSSIGNAND – TESTON – CROZIER – AUZAS – HILAIRE – JOLLIVET – VOLLE – VERNET – CORNET - BOUAZZA – BEUGNET – SALA.

Absents : DELAUZUN

Excusés : M. MAURIN – FIALON.

Mme SALA a été élue secrétaire.

Objet : Rénovation de l'éclairage public et maîtrise des dépenses d'énergie Dossier ADEME.

Mr Joël TESTON, adjoint, présente au Conseil l'appel à projet de l'ADEME réalisé dans le cadre de ses actions dans le domaine des économies d'énergie et qui s'adresse aux communes de moins de 2 000 habitants.

Nous pouvons ainsi obtenir une subvention de l'ADEME pour remplacer certaines lampes d'éclairage public qui n'existeront plus à compter de 2015.

Le SDE, dans le cadre de la compétence maîtrise de l'énergie à laquelle nous adhérons, a réalisé une pré-étude sur l'impact de cette suppression de lampes.

Presque la moitié de nos lanternes sont concernées (162 sur un total de 360 points lumineux). La dépense d'investissement engendrée pour le remplacement de ces lampes est estimée à 147 600 € HT.

Il propose donc au Conseil Municipal d'engager la démarche pour trouver les moyens de mettre en œuvre cette future réglementation et d'étudier les financements possibles.

Il expose que ce programme a également l'avantage de contribuer à la maîtrise des dépenses d'énergie.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal :

- Décide de s'engager dans la démarche de rénovation de son éclairage public dans le cadre de la maîtrise des dépenses d'énergie et de la suppression réglementaire de certaines lampes en 2015.
- Décide de présenter la candidature de la Commune auprès de l'ADEME.
- Sollicite une subvention de l'ADEME pour financer les travaux d'investissement nécessaires.
- Demande au SDE, dans le cadre de la compétence ENR-MDE, de réaliser l'étude nécessaire à notre candidature à déposer auprès de l'ADEME.
- Charge son Maire de réaliser toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente décision.
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération comme suite :
 - o Montant total des travaux estimé à 147 600 € HT soit 176 529.60 € TTC
 - o Subvention de l'ADEME : 18 000 €
 - o Subvention du SDE (50% du HT) : 73 800 €
 - o Subvention du Département de l'Ardèche (20% du HT) : 29 520 €
 - o Financement communal : 55 209.60 €
- Précise que les travaux seront réalisés suivant les possibilités budgétaires et sous réserve de l'attribution des subventions.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 14 mai 2012.

POUR COPIE CONFORME,
Alba La Romaine, le 15 mai 2012
LE PREMIER ADJOINT
J-Luc CHAUSSIGNAND